



# Règles de vie à l'école

Toute vie en communauté est régie par de nombreux droits et devoirs que les élèves doivent respecter, avec l'aide des adultes qui encadrent la vie scolaire. Les comportements suivants permettent à chaque individu de bénéficier des divers droits auxquels il peut prétendre.

## Attitude générale

Je salue les adultes dans l'école. Je respecte les personnes que je côtoie.

Je ne me moque pas des autres.

J'évite les mots grossiers, l'agressivité physique ou verbale, l'insolence.

J'enlève casquette ou capuche ou autre couvre-chef en classe.

Je porte des pantoufles à l'intérieur du bâtiment. Je range correctement mes vêtements, mes chaussures et mes pantoufles.

Je me déplace normalement sans crier, sans hurler, sans bousculer lorsque je circule dans et autour de l'école. Je reste à mon étage lors des courtes pauses de 5 minutes.

Je ne mange pas à l'intérieur du bâtiment, mais j'ai le droit d'avoir une bouteille d'eau en classe pour boire.

J'adopte une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'enseignement, aussi pour les leçons d'éducation physique.

Je respecte les horaires ; à la seconde sonnerie je suis prêt à travailler à ma place, avec mes affaires.

Je me lève quand l'enseignant rentre en classe afin de signifier que je suis prêt à commencer la leçon.

## Matériel scolaire

Je prends soin du matériel qui m'a été confié. Je n'y fais aucune inscription et j'annonce immédiatement tout dommage à l'enseignant.

Je n'oublie pas que mon **carnet de devoirs est un document officiel et un moyen de communication**. Je l'ai toujours avec moi. Je le présente spontanément en cas de demande d'un enseignant.

**Je n'y apporte aucune remarque personnelle, aucun dessin ou autre inscription.**

Mon carnet est présenté à mes parents chaque fin de semaine et **ceux-ci attestent avoir pris connaissance de son contenu par leur signature.**

## Matériel électronique personnel

L'école tolère la présence de matériel électronique (téléphones mobiles, consoles, montres connectées, écouteurs, etc.) mais celui-ci doit être éteint et rangé dans le sac d'école au moment où l'élève entre dans le périmètre scolaire. Certaines utilisations de ces appareils sont possibles en classe, selon les règles définies dans le concept MITIC, sous la supervision des enseignants.

En cas d'utilisation abusive, le matériel peut être confisqué et gardé jusqu'à réclamation par les parents.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'affaires des élèves.

Les règles de vie spécifiques à la classe sont discutées et spécifiquement travaillées dans chaque classe au fil de l'année.



# Règles de vie en classe

- 1) La classe est un lieu de travail. Chacun arrive à l'heure, avec toutes ses affaires (carnet de devoirs, cahiers, livres, etc.).
- 2) Chacun fait preuve d'autodiscipline et fait preuve d'une véritable attitude de travail.
- 3) Les élèves obéissent à l'enseignant.
- 4) Chaque élève a le droit d'apprendre dans le calme et en se sentant en sécurité.
- 5) L'enseignant a le droit d'enseigner dans le calme.
- 6) Chacun lève la main pour demander la parole et attend de la recevoir avant de parler.  
Lorsqu'une personne s'exprime, chacun l'écoute.
- 7) Lorsque l'enseignant donne des consignes ou des explications, les bavardages ne sont pas autorisés. Chacun est attentif et effectue le travail demandé.
- 8) Chacun respecte l'enseignant, les autres élèves et le matériel. Il est absolument interdit de se moquer\*, d'insulter\* ou de frapper\* un ou une autre camarade. Le harcèlement\*, l'intimidation sont bannis de nos écoles.
- 9) Chacun se tient correctement sur sa chaise. Il est interdit de se déplacer sans autorisation, de manger ou d'utiliser un smartphone durant les leçons sans l'autorisation de l'enseignant.
- 10) Chacun fait ses devoirs consciencieusement.
- 11) Si un élève transgresse une règle, il accepte et effectue la sanction que lui signifie l'enseignant.

\* Les victimes ont la possibilité de porter plainte à la police.

---

Tout manquement aux règles peut être sanctionné conformément à la loi sur l'école obligatoire et impliquer une remarque de l'enseignant dans le carnet de devoirs pour informer les parents.